

N° D'ORDRE : 2018-098

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 21**Pouvoirs : 05**Excusés : 01**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 26**Date de convocation : 18 Septembre 2018*SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h51, participe à compter du point n°6) - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain - M. LHOMME Bernard – M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain – M. CHAMBELLAND Michel à Mme MONTAGNE Françoise - Mme BALS Fabienne à M. MARIN Michel - Mme LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard -

Absents : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Excusé : M. KUHLMANN Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

6 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BALLESTER, 1^{er} Adjoint lequel expliquera que la décision modificative n°1 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité de la Commune depuis le vote du budget primitif.

La décision modificative n°1 correspond à des ajustements sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement :

1 – Sur la section de fonctionnement :

Suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est déroulée le 21 Juin 2018, l'attribution de compensation de fonctionnement (négative) est arrêtée à la somme de 851 137.00 €.

Il convient d'ajuster l'attribution de compensation par rapport aux prévisions budgétaires arrêtées lors du vote du budget primitif : + 45 700 € (DF - compte 739211).

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement la somme de 43 838 € correspondant au prélèvement opéré au titre de l'article 55 de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain (DF - compte 739115).

En effet, lors du vote du budget principal, cette somme avait été déduite à tort sur le compte RF - 73111 – Taxes foncières et d'habitation. Il convient donc de régulariser les inscriptions budgétaires.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire, ces dépenses seront compensées par un réajustement des recettes de la section de fonctionnement :

- RF - Compte 73111 – Taxe foncière et d'habitation : + 70 000.00 € (suite notification des services fiscaux)
- RF - Compte 70311 – Concession dans les cimetières : + 9 538.00 € (encaissements supérieurs aux prévisions budgétaires)
- RF - Compte 6419 – Remboursement sur rémunérations : + 10 000.00 € (encaissements supérieurs aux prévisions budgétaires)

2 – Sur la section d'investissement :

Suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est déroulée le 21 Juin 2018, l'attribution de compensation d'investissement (négative) est arrêtée à la somme de 209 915.00 €.

Il convient d'ajuster l'attribution de compensation par rapport aux prévisions budgétaires arrêtées lors du vote du budget primitif : + 8 000.00 € (DI - compte 2046).

Par ailleurs, il sera proposé d'augmenter l'opération 9803 « Jeux pour enfants » de 13 000 € puisque les travaux envisagés dans les écoles dépassent l'enveloppe prévue au budget. Ces deux dépenses sont financées par une diminution des crédits alloués à l'opération n°201601 « Fortin de la Coudoulière » (DI : - 21 000.00 €).

De plus, et suite à l'accord de la Métropole, il sera proposé d'augmenter l'enveloppe des travaux sur l'opération pour compte de tiers « voirie » afin de permettre le financement :

- de travaux complémentaires sur la voirie communale notamment de mise en accessibilité (DI + 40.000 €) ;
- de l'acquisition d'équipements sportifs installés sur la voirie ou ses dépendances (DI + 30 .000 €).

Enfin, des opérations d'ordre patrimonial sont également prévues pour un montant de 19 781.00 €. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

D/R	I/F	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Montant
Section de fonctionnement - Dépenses							
D	F	739211		FIN	020-1	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	45 700,00 €
D	F	739115		FIN	020-1	PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ART. 55 LOI SRU	43 838,00 €
Section de fonctionnement - Recettes							
R	F	73111		FIN	020-1	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	70 000,00 €
R	F	70311		AG	026-2	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	9 538,00 €
R	F	6419		FIN	020-1	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	10 000,00 €
Section d'investissement - Dépenses							
Opérations réelles							
D	I	2188	9803	DST	414-3	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 000,00 €
D	I	2046		FIN	020-1	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	8 000,00 €
D	I	21318	201601	DST	020-18	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	- 21 000,00 €
Opérations pour le compte de tiers - Métropole							
D	I	45810601		DST	822-1	OPERATION VOIRIE POUR TPM	70 000,00 €
R	I	45820601		DST	822-1	REFACTURATION VOIRIE TPM	70 000,00 €
Opérations patrimoniales							
D	I	2313		FIN	01	CONSTRUCTIONS	19 781,00 €
R	I	2031		FIN	01	FRAIS D'ETUDES	19 781,00 €

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU la présentation synthétique des éléments financiers.

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26 Septembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT